

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRÊTE N° 1587 /2017-MESupRES
Portant accréditation des Etablissements d'Enseignement
Supérieur Privés.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2004-004 du 26 Juillet 2004 modifiée par la loi n°2008-011 du 17 Juillet 2008 portant orientation générale du système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar ;

Vu le décret n°2016-250 du 10 Avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-265 du 15 Avril 2016 modifié et complété par les décrets n°2016-460 du 11 Mai 2016 et n°2016-1147 du 22 Aout 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-634 du 03 Juin 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n°2008-179 du 15 Février 2008 modifié par le décret n°2012-831 du 18 Septembre 2012 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat » (LMD) ;

Vu le décret n°2013-255 du 09 Avril 2013 portant régime d'accréditation et de labellisation des institutions d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n°14.803/2013-MESupReS du 11 Juillet 2013 fixant les normes d'accréditation pour l'enseignement supérieur public et privé à Madagascar ;

Vu l'arrêté n°14.804/2013-MESupReS du 11 Juillet 2013 portant création de la Commission Nationale d'Accréditation au sein de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Après avis de la Commission Nationale d'Accréditation en date du 22 Décembre 2016 ;

ARRÊTE :

Article Premier. - Les deux (02) Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés ci-après sont accrédités pour les formations suivantes en vue de la reconnaissance des diplômes :

Etablissements accrédités	Domaine / Mention	Diplômes délivrés
1. Ecole Supérieure de Management et d'Informatique Appliquée – ESMIA Maison Jean XXIII – Lot III E 58 Rue Andriba – Mahamasina Sud Tél. 033 12 198 00 e-mail : ainarosy@gmail.com	Domaine : Sciences de la Société Mention : Sciences de Gestion	-Licence -Master

.../...

Etablissements accrédités	Domaine / Mention	Diplômes délivrés
2. Institut Supérieur de Travail Social ISTS Lot IAV 309 B, Mandrimena Iavoloha B.P.9103 – Andoharanofotsy Antananarivo 102 Tél. 020 22 460 34 e-mail istsdg@moov.mg	Domaine : Sciences de l'Education Mention : Travail Social	-Licence -Master

REPUBLIQUE MALGACHE
 MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE
 DIRECTION DE L'ACCREDITATION
 ET DE L'ASSURANCE QUALITE

Article 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 25 JAN 2017.

 RASOAZANANERA Marie Miorintse

POUR AMPLIATION CERTIFIEE CONFIRME
 A L'ORIGINAL 15 FEV 2017

 ERIMANANANASON Emmanuel